

direction artistique Guy Darmet

3 rue Président Edouard Herriot
BP 1137/F - 69203 Lyon cedex 01
tél. 33 (0) 4 72 07 41 41
fax 33 (0) 4 72 00 03 13

e-mail info@biennale-de-lyon.org
internet www.biennale-de-lyon.org

Biennale de la danse de Lyon

14^e Biennale de la Danse - Le Défilé 2010

Avant-projet de Cahier des charges artistiques et techniques

La Biennale de la Danse organise la huitième édition du Défilé, parade chorégraphique fruit de la collaboration entre des opérateurs (équipements culturels, structures socioculturelles, associations, collectivités...) mobilisant 150 participants amateurs au minimum, et des équipes artistiques professionnelles placées sous la direction de chorégraphes.

Initié en 1996 dans le cadre des Projets Culturels de Quartiers, le Défilé s'inscrit depuis dans la politique de valorisation des quartiers et de leurs populations. Il entend rassembler et faire se rencontrer les générations, les cultures et les divers groupes sociaux en organisant une mixité entre personnes issues des quartiers prioritaires et personnes issues du reste de la ville.

L'organisation générale et financière de la manifestation relève de la responsabilité d'un Comité de pilotage.

Présidé par M. Maurice Charrier, Vice-Président du Grand Lyon délégué à la Politique de la Ville, il réunit la Biennale de la Danse et les financeurs publics : le Grand Lyon, l'Etat, le Conseil Régional Rhône-Alpes, la Ville de Lyon, le Conseil Général du Rhône et la Caisse des Dépôts et Consignations.

En 2010 le Comité de pilotage sélectionnera et financera une quinzaine de projets régionaux et un projet consacré aux « Pointillés »*, sur la base du présent appel à projets, élaboré et diffusé largement par la Biennale de la Danse.

*Nous souhaitons renouveler l'expérience des « Pointillés », à savoir des intermèdes « dansés, chantés, joués, costumés et en musique » pour créer un lien artistique, un refrain, une ritournelle... occupant les espaces disponibles entre chaque groupe du Défilé.

Nous lançons donc un appel à candidature spécifique (voir page 9) sur le même principe que le Défilé : un chorégraphe associé à un opérateur proposent un projet artistique adapté, s'engagent à mobiliser 300 amateurs et à mettre en œuvre des ateliers de pratiques artistiques en danse, jeu d'acteur, chant, musique, costumes, arts plastiques...

Avant-projet de Cahier des charges artistiques et techniques

1 - DATE

La 14^e Biennale de la Danse aura lieu du 9 septembre au 2 octobre 2010.

Le Défilé aura lieu le dimanche 12 septembre 2010 de 14 h30 à 18 h sur les quais du Rhône à Lyon (sous réserve de confirmation).

2 - THEME

La vie en rose !

Pour cette 8^{ème} édition - la dernière sous la direction artistique de Guy Darnet - le Défilé s'autorise à rêver une société plus solidaire, et à inventer de nouvelles utopies. Il s'agira d'abord la construction d'un monde meilleur, la question du vivre ensemble, en laissant s'exprimer tous vos désirs.

Nous vous proposons, par exemple, d'interpréter, d'interroger ou de vous réapproprier les notions suivantes : liberté, égalité, fraternité, solidarité, mutualité, générosité, communauté, citoyenneté, diversité, félicité....

En ces temps difficiles et moroses, le Défilé sera placé sous le signe de la fête, du rêve et de l'optimisme. Cet optimisme ne devra pas être béat mais porteur d'espoir.

3 - PARCOURS (sous réserve de confirmation)

Le Défilé partira de la place Maréchal Lyautey à Lyon 6^e, et se terminera au Centre Nautique du Rhône à Lyon 7^e, en empruntant les quais Sarraill et Augagneur, soit une longueur de 1500 mètres.

La largeur minimum constante est de 6 mètres, elle peut aller jusqu'à 9 mètres.

Le projet devra tenir compte de la « monumentalité » de cet espace :

- largeur du cortège, occupant la totalité des largeurs disponibles tout au long du parcours,
- dimensions (et notamment hauteur et largeur) des décors et autres constructions,
- amplitude de la danse,
- volume sonore.

4 - CHOREGRAPHE & CHOREGRAPHIE

La chorégraphie occupe la place centrale dans le projet, le chorégraphe assure la direction artistique globale.

- Le, la ou les chorégraphe(s) conçoivent le projet artistique, en assurent la direction et constituent leur équipe (musicien, costumier, plasticien...). Ils animent les répétitions avec les participants amateurs selon un calendrier établi avec l'opérateur.

- Le Défilé se déroule sous forme de « marche dansée » sans pause. L'ensemble des déplacements doit impérativement être chorégraphié.

Une chorégraphie en boucle est possible dans la mesure où le public est différent tout au long du parcours.

N.B. : des impondérables peuvent venir perturber le déroulement du Défilé. Il est donc nécessaire de prévoir une chorégraphie statique en cas d'arrêt, ainsi qu'une chorégraphie à déplacement rapide pour combler un éventuel retard. Celles-ci ne pourront en aucun cas faire partie de la chorégraphie et ne devront être utilisées qu'en cas d'imprévu.

5 - RYTHME DU DEFILE

Le Défilé se déroulera sous forme de « marche dansée » sans pause, à la vitesse moyenne de 33 cm par seconde ou un pied par seconde (20 mètres par minute), soit 1 heure 15 pour les 1500 mètres de parcours.

Pour ce faire, les arrêts sont interdits et des intervalles de 50 mètres entre chaque groupe doivent être respectés et seront dédiés aux « Pointillés ».

6 - OPERATEUR

Il assure la coordination du projet, il s'engage à impliquer activement dans le cortège un nombre minimum de 150 participants bénévoles et est l'interlocuteur administratif et financier de la Biennale de la Danse, avec laquelle il signe une convention.

Le Défilé relève de la politique de la ville, à ce titre l'opérateur s'engage à mobiliser en priorité des personnes issues des quartiers prioritaires et/ou éloignées des pratiques culturelles et artistiques. Pour ce faire il constitue un réseau de partenaires diversifiés sur son (ses) territoire(s), garants d'une mixité sociale et générationnelle des publics mobilisés dans chaque discipline artistique. L'accent sera mis sur la mobilisation du public jeune (12-18 ans).

D'une manière générale, l'opérateur porte et met en œuvre l'ensemble du projet. Il pourvoit à la totalité des moyens humains (coordination), logistiques et financiers (complément budgétaire) nécessaires.

Il doit notamment :

- trouver des locaux pour les répétitions, confection, constructions, ...
- organiser les plannings des différents ateliers ainsi que les répétitions générales en accord avec le chorégraphe et l'équipe artistique,
- pourvoir aux besoins matériels nécessaires au projet,
- veiller à la bonne assurance contre tout risque des participants, des locaux et des matériels.

7 - MUSIQUE

- La musique doit être une composition originale, jouée en direct. Une attention particulière devra être portée à la diversité des instruments, timbres et sonorités proposés.
- Le ou les musiciens professionnels animeront des ateliers avec les participants amateurs.
- Pour l'homogénéité du projet et le confort des participants, le son devra être diffusé d'un bout à l'autre du cortège : une sonorisation des instruments est donc vivement conseillée et reste à la charge de l'opérateur.

8 - COSTUMES

- La conception des costumes doit être confiée à un(e) costumier(ère) professionnel(le).
- Une création contemporaine et originale est souhaitée.
- La réalisation des costumes est également sous la responsabilité artistique du costumier qui animera des ateliers avec les participants amateurs.

Toutes les personnes intervenant dans le Défilé doivent être costumées : danseurs, musiciens, encadrants, chauffeurs, photographes, etc.

La Biennale de la Danse fera profiter chaque groupe d'éventuels partenariats ou commandes groupées pour l'achat des matières premières.

9 - ARTS PLASTIQUES

- Le ou les éventuel(s) char(s), décors, objets ou de toute autre forme ou construction (totems, marionnettes, machines roulantes...) seront des créations originales conçues par un ou des artiste(s) (plasticiens, décorateurs, scénographes) professionnels.
- Ils seront réalisés par les participants encadrés par le ou les artiste(s).

Une attention particulière devra être portée à l'esthétique visuelle du cortège et au volume des constructions en adéquation avec les dimensions du parcours.

L'opérateur s'assurera que l'ensemble des matériels et techniques utilisés (soudures, électricité...) respecte la législation en vigueur.

10 - CHARS, VEHICULES TRACTANTS

Le char aura les caractéristiques suivantes :

Longueur maximum de la remorque : 13 m hors tout

Largeur maximum : 4 m

Hauteur maximum : 4 m

Poids maximum : 10 tonnes.

Le véhicule tractant doit faire partie intégrante du char et être décoré.

- Le char sera définitivement accepté par la direction technique de la Biennale de la Danse après réception de la fiche technique signée par l'opérateur, ainsi que des copies du permis de conduire, de la police d'assurance et du certificat de contrôle technique de chaque véhicule présent dans le cortège.
- Chaque char doit être équipé d'un système de freinage autonome et d'un extincteur.
- L'opérateur assurera contre tous risques le char, le véhicule tractant et son conducteur.

11 - PYROTECHNIE

Seuls les artifices à main sont autorisés. Par ailleurs l'utilisation de pyrotechnie est soumise à une législation spécifique à laquelle l'opérateur devra se référer le cas échéant, et devra faire l'objet d'une autorisation préalable de la direction technique de la Biennale de la Danse.

12 - ANIMAUX

La présence d'animaux est subordonnée à l'accord express de la direction technique de la Biennale de la Danse et aux respects d'une réglementation spécifique à laquelle chaque opérateur devra se référer le cas échéant. L'opérateur devra avertir la direction technique de la Biennale de la Danse du nombre et du type d'animaux avant le 30 juin 2008.

Les équidés (chevaux, ânes etc.) devront avoir déjà participé à des manifestations en plein-air en présence de public et notamment d'enfants (exemple : chevaux de cirque...). Les autres animaux (chèvres, singes, etc.) devront être obligatoirement accompagnés d'un dresseur et tenus en laisse.

13 - PARTICIPANTS - ACCOMPAGNATEURS

Les personnes intervenant dans le Défilé (danseurs, musiciens, etc) doivent être âgées d'au moins dix ans. Les mineurs sont placés sous la responsabilité de l'opérateur.

Il sera remis à chacun un laissez-passer dont la présentation sera requise pour participer au Défilé et accéder aux lieux réservés (loges, coins repas...).

Chaque participant se verra offrir une collation à l'arrivée. Un casse-croûte est à prévoir à midi. Chaque groupe doit prévoir son propre personnel d'accompagnement obligatoirement costumé, lors de la mise en place et lors du Défilé. Ces accompagnateurs seront responsables de la bonne marche du char et du groupe à l'intérieur du Défilé.

Les photographes et ou vidéastes engagés par l'opérateur le jour du Défilé seront limités à deux et devront impérativement être costumés.

14 - TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Chaque opérateur doit organiser le transport A/R de son matériel et notamment des chars jusqu'au lieu de mise en place. Le déplacement des participants doit se faire en transport en commun. Les parkings individuels ne seront pas organisés par la Biennale de la Danse.

15 - COMMUNICATION

Le Défilé bénéficie des supports de communication de la Biennale de la Danse (dossier de presse, programme, partenariats presse, site Internet) ainsi que d'une communication spécifique (dossier de presse, conférence de presse, programme, affiche, partenariat Presse, Radio, Télévision, site Internet). La Biennale de la Danse mettra à disposition de chaque groupe des supports de communication du Défilé pour une diffusion locale.

16 - PHOTO ET VIDEO

Dans l'éventualité où le Défilé serait filmé, retransmis et/ou projeté et/ou commercialisé, l'opérateur, les artistes et les participants sont informés que ces retransmissions n'ouvriront à aucun droit dérivé. La Biennale de la Danse s'engage à obtenir une cassette vidéo ou DVD du Défilé dans son intégralité pour chaque groupe.

17 - REPETITIONS GENERALES

Il est vivement conseillé d'organiser une ou plusieurs répétitions générales en conditions (plein-air, bitume, sur la longueur exacte, en public).

Toute répétition sur la voie publique doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la préfecture (communes en zone « police ») ou de la mairie (communes en zone « gendarmerie ») concernée.

18 - ASSURANCE

L'assurance des répétitions y compris les générales est à la charge des groupes.

Les véhicules et leurs conducteurs doivent être en règle avec la législation en vigueur.

De leur arrivée à la fin du Défilé, les participants sont couverts par la Responsabilité Civile de la Biennale. Il est cependant impératif que les groupes contractent leur propre assurance Responsabilité Civile ; une copie des attestations R.C. participants et véhicules sera fournie à la Biennale de la Danse.

19 - FINANCEMENT

Chaque projet sélectionné reçoit un financement de 22 658 € H.T. de la part du Comité de pilotage, répartis comme suit :

- Aide au projet : 12 819 € H.T.

- Chorégraphie : 6 771 € de cachets soit une masse salariale de 9 839 € H.T.

Le financement complémentaire sera trouvé par l'opérateur, auprès de la collectivité dont il dépend et de tout autre partenaire, public ou privé.

20 - PARTENARIAT ET SPONSORING

Les éventuels partenaires (publics ou privés) de chaque projet peuvent apparaître dans le dossier de presse du Défilé (citations, logos). Dans un souci d'esthétique, ils ne pourront en aucun cas apparaître au sein du cortège (bannières, banderoles, logos, etc.).

Un cahier des charges définitif et contractuel sera signé par la Biennale de la Danse et l'opérateur après sélection du projet.

Les projets devront être présentés à Stéphanie Claudin & Xavier Phélut, chefs de projet, lors d'un rendez-vous à la Biennale, à prendre dès maintenant, entre le 8 et le 19 juin 2009.

ANNEXE – Volets insertion dans le cadre du Défilé

Depuis 1998, des porteurs de projets ont choisi de valoriser un peu plus encore la démarche de mixité des participants dans le cadre du Défilé, en mettant en œuvre une action spécifique d'insertion.

Cette mise en œuvre est facultative et ne représente pas un critère de sélection des groupes.
En 2008, 9 porteurs de projets ont mené 10 actions d'insertion, mobilisant environ 109 personnes.

Pour aider les opérateurs dans ce montage, les critères suivants sont proposés.

➤ **Cahier des charges commun pour d'éventuelles actions d'insertion/culture**

1 - Elles concernent un public identifié comme relevant de l'insertion (bénéficiaires RMI, bénéficiaires PLIE, jeunes inscrits à la Mission Locale, demandeurs d'emploi de longue durée, personnes repérées par les travailleurs sociaux ...), qu'il soit - ou non - déjà suivi par un dispositif.

2 - Elles se déroulent avec l'appui d'un « référent de parcours » qui a pour mission de suivre le parcours d'insertion du bénéficiaire dans le temps, notamment après l'action en cours dans l'objectif de maintenir (ou de démarrer) une continuité du parcours d'insertion.

3 - Elles consistent en la mise en place – selon les cas – de l'une des actions suivantes au choix de l'opérateur :

- stages de « remise à niveau », d'orientation,
- stages de formation professionnelle,
- contrats aidés : Contrat d'avenir, CAE, dans le cadre d'un chantier d'insertion (A.C.I.) ou non,
- accompagnement individualisé par la structure qui accueille la personne en insertion ; la structure est financée pour cela et rend compte de ce travail au référent de parcours de la personne.

4 - Elles donnent lieu à une évaluation individuelle sur les résultats obtenus en fin d'action et sur la suite constatée après l'action (s'agissant d'actions d'insertion sociale, la suite sera rarement une mise à l'emploi, mais plutôt une réponse à 2 questions : la personne a-t-elle continué un parcours d'insertion ? et connaît-on le contenu de l'étape suivante (formation ? bilan individuel ? mise en situation de travail, autre ?...))

➤ **Rôle d'appui de la Mission Insertion Culture d'ALLIES / P.L.I.E. de Lyon**

Différents cas de figure peuvent se présenter :

- soit l'action est pré-définie et il revient à la Mission Insertion Culture d'en suivre le bon déroulement,
- soit l'action est à construire et la Mission Insertion Culture aura un rôle **d'appui et de veille** dans
 - la définition du contenu de l'action,
 - la mise en relation avec la structure d'insertion,
 - la recherche de financements le cas échéant,
 - l'orientation des personnes dans l'action,
 - le suivi technique de l'action en lien avec les référents des personnes,
 - le suivi institutionnel et partenarial,
 - l'évaluation individuelle à l'issue de l'action.

direction artistique Guy Darmet

3 rue Président Edouard Herriot
BP 1137/F-69203 Lyon cedex 01
tél. 33 (0) 4 72 07 41 41
fax 33 (0) 4 72 00 03 13

e-mail info@biennale-de-lyon.org
internet www.biennale-de-lyon.org

Biennale de la danse de Lyon

14^e Biennale de la Danse - Le Défilé 2010

Fiche-type – Demande d'aide au projet

Le dossier de candidature doit faire apparaître :

1 – LE PROJET ARTISTIQUE

2 – LE(S) CHOREGRAPHE(S)

Coordonnées

Dossier professionnel

3 – L'EQUIPE ARTISTIQUE

Coordonnées

Dossiers professionnels

Images

4 – L'OPERATEUR

Nom de la structure

Adresse

Téléphone, E-mail, site Internet

Responsable (nom, prénom, fonction)

5 – LES PARTENAIRES

Institutions, structures et organismes impliqués dans et autour du projet

Types de collaborations envisagés

6 – L'INTERET CULTUREL ET SOCIAL

Publics concernés

Prolongations envisagées

Animations « périphériques » éventuelles

7 – BUDGET PREVISIONNEL

Budget détaillé faisant apparaître les dépenses prévues pour chaque poste et les sources des recettes (joindre les justificatifs d'engagement des financeurs)

Le dépôt des dossiers se fera sur rendez-vous (à prendre dès maintenant) entre le 8 et le 19 juin 2009 auprès de Stéphanie Claudin & Xavier Phélut, chefs de projet :

Le Défilé

Tél. 04 72 07 41 41 - defile@biennale-de-lyon.org

www.ledefile.org

direction artistique Guy Darmet

3 rue Président Edouard Herriot
BP 1137/F - 69203 Lyon cedex 01
tél. 33 (0) 4 72 07 41 41
fax 33 (0) 4 72 00 03 13
e-mail info@biennale-de-lyon.org
internet www.biennale-de-lyon.org

Biennale de la danse de Lyon

APPEL A PROJETS « POINTILLES »

En 2008, dans le cadre du précédent Défilé de la Biennale de la Danse, Guy Darmet avait confié à Mourad Merzouki, Directeur artistique de la Compagnie Käfig, une intervention artistique visant à créer une cohérence plus forte entre les groupes.

Mourad Merzouki avait proposé à chacun des chorégraphes participant au Défilé de construire une petite forme artistique placée à l'avant de chaque groupe pour créer un fil rouge et un lien entre les groupes. Il a donc créé un refrain : une chorégraphie, une musique, un costume et un texte slamé communs étaient repris par chaque groupe de Pointillés.

En 2010 nous reconduisons l'expérience des Pointillés, en confiant ce projet à un chorégraphe associé à un opérateur et à un territoire sur le principe d'un groupe du Défilé (voir cahier des charges complet joint), avec l'objectif de mobiliser 300 participants au moins (danseurs, musiciens, comédiens, chanteurs...).

Principe

La mission des Pointillés est de créer un « trait d'union » entre les groupes participant au Défilé, l'unité pouvant se traduire par un univers artistique, des couleurs, des sonorités, un mouvement... en interaction avec le public.

Il s'agit d'un signal pour ce dernier, annonçant le passage d'un groupe à l'autre.

Les Pointillés ont aussi un rôle à jouer pour réduire « l'effet d'accordéon » qui se produit entre les groupes qui se succèdent sur le parcours (accélération / ralentissements dans l'avancée des cortèges).

Les Pointillés doivent donc être en capacité d'occuper différemment la totalité des espaces disponibles entre les groupes, en adaptant en temps réel leur vitesse et leurs mouvements (avancer / reculer, lentement / rapidement).

Mise en oeuvre

Les Pointillés sont constitués d'au moins 20 personnes et sont situés en amont de chaque groupe. Il y a donc autant de groupes de Pointillés que de groupes participant au Défilé. Ils s'organisent comme les groupes et suivent le même cahier des charges (voir ci-dessus).

Répétitions générales

Chaque groupe de Pointillés participera à une ou plusieurs répétitions générales de groupes du Défilé, à organiser au cas par cas, avant et après l'été. Un budget supplémentaire est d'ailleurs prévu pour le poste « transports » (voir ci-dessous).

Conditions financières

Le projet sélectionné reçoit un financement de 30 000 € H.T. de la part du Comité de pilotage, en raison des surcoûts entraînés par

- le nombre minimum de participants exigé (300 au lieu de 150)
- la participation aux répétitions générales des 15 groupes du Défilé (transport, logistique).

Le financement complémentaire éventuel sera trouvé par l'opérateur, auprès de la collectivité dont il dépend et/ou de tout autre partenaire, public ou privé.

Les POINTILLES - Fiche-type - Demande d'aide au projet

Le dossier de candidature doit faire apparaître :

1 – LE PROJET ARTISTIQUE

2 – LE(S) CHOREGRAPHE(S) / METTEUR(S) EN SCENE

Coordonnées

Dossier professionnel

3 – L'OPERATEUR

Nom de la structure

Adresse

Téléphone, E-mail, site Internet

Responsable (nom, prénom, fonction)

4 – LE COSTUMIER

Coordonnées

Dossier professionnel

Images

5 – LE PLASTICIEN / SCENOGRAPHE

Coordonnées

Dossier professionnel

Images

6 – LE MUSICIEN

Coordonnées

Dossier professionnel

7 – LES PARTENAIRES

Institutions, structures et organismes impliqués dans et autour du projet

Types de collaborations envisagés

8 – L'INTERET CULTUREL ET SOCIAL

Publics concernés

Prolongations envisagées

Animations « périphériques » éventuelles

9 – BUDGET PREVISIONNEL

Budget détaillé faisant apparaître les dépenses prévues pour chaque poste et les sources des recettes (joindre les justificatifs d'engagement des financeurs)

Le dépôt des dossiers se fera sur rendez-vous (à prendre dès maintenant) entre le 8 et le 19 juin

2009 auprès de Stéphanie Claudin & Xavier Phélut, chefs de projet :

Tél. 04 72 07 41 41 - defile@biennale-de-lyon.org - www.ledefile.org